

**RÈGLEMENT INTERIEUR
SALLE MUNICIPALE
1, Place du Parc
(accessible depuis la RD 139 ou rue des sources)
26210 MANTHES**

Conditions de réservation :

Les réservations seront effectives uniquement à la remise des chèques de location et de caution.

Aucune réservation par téléphone.

Lorsque la salle est retenue, elle devra être payée, même si elle n'est pas utilisée ainsi le chèque de location sera encaissé. ***Aucune annulation sauf cas de force majeure avec justificatif.***

Conditions de location :

Les clés doivent être prises en Mairie la veille de la location et rendues le lendemain matin ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait et la caution sera restituée.

Rien ne devra être accroché aux murs et plafonds (ni clous, ni scotch). Utiliser le matériel prévu à cet effet (câbles). Des vérifications seront faites par les élus ou le personnel communal, afin que les consignes soient respectées. Tout matériel détérioré ou manquant sera facturé.

A noter qu'à partir d'une heure du matin, la musique sera baissée significativement, ainsi que toutes autres nuisances sonores extérieures. Le stationnement est interdit devant l'entrée de la maison jouxtant la salle.

Entretien des locaux :

La salle et les sanitaires devront être balayés et lavés après chaque utilisation. Les mégots jetés dehors seront ramassés.

La cuisinière ne sert qu'à réchauffer ou maintenir au chaud les plats préalablement cuisinés à l'extérieur. Toute friture (frites, bugnes etc...) ou cuisson provoquant de la vapeur sont interdites.

Si la salle n'est pas nettoyée correctement, une entreprise de nettoyage interviendra à la charge du loueur. Par mesure d'hygiène, chaque occupant apportera ses éponges.

Tarifs : A compter du 01/01/2023, les tarifs de location de la salle municipale seront majorés pendant la période hivernale entre le 15 octobre et le 15 avril.

	Été	Hiver
Associations manthenoises (manifestations) :	40 €	40 €
1 journée Particuliers Manthes :	150 €	200 €
Week-end Particuliers Manthes :	220 €	300 €
1 journée Particuliers extérieurs :	250 €	300 €
Week-end Particuliers extérieurs :	370 €	450 €

Une caution de 200.00 € sera exigée pour chaque location de la salle municipale ainsi qu'une attestation de Responsabilité Civile.

Les associations pourront donner une caution pour l'année.

Si la salle n'est pas nettoyée correctement, une entreprise de nettoyage interviendra à la charge du loueur. Par mesure d'hygiène, chaque occupant apportera ses éponges.

Lu et approuvé
Date et Signature

Le Maire
Gérard VALLET

